



## **Statement on the media situation in Belarus by Andrew McIntosh (United Kingdom, SOC), PACE rapporteur on media freedom**

Strasbourg, 17.04.2008 - "In view of recent police brutality against journalists reporting about a peaceful demonstration in Minsk on 25 March 2008 and the subsequent harassment of many journalists by security forces of Belarus, I call on the authorities in the Republic of Belarus to return seized material to the journalists, launch investigations into such abuse, and train law enforcement authorities in respecting the fundamental right to freedom of expression of everybody in Belarus including especially journalists.

I support the constructive criticism by the Belarusian Association of Journalists of the new draft law on information before the National Assembly of Belarus at present. Members of the National Assembly are invited to discuss media legislation with the Sub-Committee on the Media.

Freedom of expression of political opinions and freedom of information is a vital element of any democratic society. This is particularly important with regard to the parliamentary elections in Belarus in autumn 2008.

State propaganda, absence of media freedom and repression of freedom of opinion cannot be tolerated in a democracy. As emphasised by the Council of Europe since 1997 and debated by the Assembly on 15 April, respect of freedom of expression must be a necessary requirement for any change in the relations of the Belarusian government with the Assembly, in addition to ensuring the independence of the courts, granting parliamentary powers to a democratically elected National Assembly and abolishing the death penalty in Belarus."

## **Déclaration sur la situation des médias au Bélarus par Andrew McIntosh (Royaume-Uni, SOC), rapporteur de l'APCE sur la liberté des médias**

Strasbourg, 17.04.2008 - « Compte tenu des brutalités exercées récemment par la police contre des journalistes qui faisaient un reportage sur une manifestation pacifique organisée le 25 mars 2008, à Minsk, et du harcèlement dont ont été victimes ultérieurement de nombreux journalistes en butte aux forces de sécurité du Bélarus, j'appelle les autorités de la République du Bélarus à rendre aux journalistes le matériel saisi, à lancer des enquêtes sur ces exactions et à former les forces de police au respect du droit fondamental que représente la liberté d'expression de toute personne au Bélarus, et plus particulièrement des journalistes.

Je soutiens également la critique constructive faite par l'Association bélarussienne des journalistes à propos du nouveau projet de loi sur l'information, actuellement à l'examen devant l'Assemblée nationale du Bélarus. Les membres de l'Assemblée nationale sont invités à examiner la législation sur les médias avec la Sous-commission des médias de l'APCE.

La liberté d'expression d'opinions politiques et la liberté d'information sont des éléments vitaux pour toute société démocratique. C'est particulièrement important dans l'optique des élections législatives prévues à l'automne 2008, au Bélarus.

La propagande de l'Etat, l'absence de liberté des médias et la répression de la liberté d'opinion ne sont pas tolérables dans une démocratie. Comme le Conseil de l'Europe le martèle depuis 1997 et comme l'a répété l'Assemblée le 15 avril, au cours de son débat, le respect de la liberté d'expression est une condition indispensable à toute évolution positive des relations du Gouvernement du Bélarus avec l'Assemblée, outre la garantie de l'indépendance de la justice, l'octroi de pouvoirs parlementaires à une Assemblée nationale démocratiquement élue et l'abolition de la peine de mort au Bélarus. »